

**COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU
FORUM RÉGIONAL DE CONSERVATION EN AFRIQUE DU NORD
MONASTIR, TUNISIE, 24-26 JUIN 2019**

CONTEXTE

Le Forum Régional de Conservation de l’UICN pour la région Afrique du Nord a été tenu du 24 au 26 juin 2019 à Monastir en Tunisie. Il a regroupé les organisations membres de l’UICN dans les cinq pays d’Afrique du Nord (Algérie, Égypte, Libye, Maroc et Tunisie), les représentants des Commissions thématiques de l’UICN ainsi que des représentants des organisations partenaires de l’UICN en Méditerranée. Le Secrétariat de l’UICN a été présent à travers le Centre de Coopération pour la Méditerranée de l’UICN (UICN-Med), le bureau de l’UICN à Gland en Suisse et le Bureau de l’UICN pour la Région de l’Asie de l’Ouest (RoWA). M. Mamadou Diallo, Conseiller de l’UICN pour l’Afrique a également pris part à ce Forum.

La liste complète des participants est ci-jointe.

L’évènement a été organisé par l’UICN-Med avec l’appui logistique de l’association Notre Grand Bleu, du Ministère des Affaires Locales et de l’Environnement et du Comité tunisien de l’UICN. La Fondation MAVA a contribué au financement à l’organisation de ce Forum. Nous remercions toutes ces institutions pour leur généreuse contribution.

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Le Forum régional sur la conservation en Afrique du Nord a permis aux participants de se renseigner sur le contexte dans lequel le Congrès mondial de la nature de l’UICN est prévu en juin 2020 à Marseille, ainsi que sur le projet de programme de l’UICN prévu pour la période 2021 et 2024.

Ce projet de programme a déclenché des analyses et des propositions concernant la vision future de l’UICN, ainsi que la cohérence du plan d’action global et des plans thématiques relatifs aux différents domaines d’intervention fournis.

La gouvernance de l’UICN a beaucoup retenu l’attention des participants, tant sur l’aspect institutionnel interne que sur la mobilisation des partenaires et la participation des populations locales.

Des messages clés ont été transmis aux participants afin de bien préparer le Congrès mondial de la nature.

Parallèlement aux travaux liés au programme général du Congrès, les participants ont pu présenter des propositions d’amélioration concernant leur région de l’Afrique du Nord et de la Méditerranée. Ils ont même pu mener des activités parallèles visant à accroître la consultation et la collaboration entre les membres des cinq pays. Des sujets de motions et des initiatives pour l’organisation d’évènement lors du congrès ont été également parmi les sujets présentés lors du Forum.

THÉMATIQUES ABORDÉS LORS DU FORUM

Les principaux thèmes à l’ordre du jour ont été abordés et ont suscité plusieurs recommandations des participants. Ces thèmes étaient partagés en huit sessions plénières et trois sessions parallèles:

1. Le projet de programme global de l’UICN 2021-2024

2. Le programme de l’UICN et le cadre mondial pour la biodiversité pour l’après 2020
 3. Le congrès mondial de la nature de l’UICN (Marseille, 11-19 juin 2020)
 4. Le cycle de la politique de l’UICN : du processus des motions à la mise en œuvre des résolutions et des recommandations de l’UICN
 5. La gouvernance de l’UICN : réformes et améliorations et candidatures pour les élections
 6. L’adhésion des membres et réalisations des commissions de l’UICN (CEC, CEM, SSC et WCPA)
 7. Débat sur les opportunités régionales
 8. Les principaux défis de la conservation et produits de connaissance de l’UICN appliqués à l’Afrique du Nord avec :
 - Deux séances sur : (i) la planification pour la conservation des espèces ; (ii) l’accélération des progrès pour atteindre l’objectif 11 d’Aichi sur les aires protégées en AN
 - Trois sessions parallèles : (i) changement climatique et solutions basées sur la nature; (ii) problèmes de conservation de la mer en méditerranée; (iii) écotourisme dans les Aires Protégées méditerranéennes.
- Plusieurs commentaires ont été reçus sur le projet de programme de l’UICN 2021-2024. Les membres ont été rappelés que ces commentaires doivent être envoyés via la plate-forme en ligne disponible jusqu’à fin septembre 2019;
- Les membres ont exprimé leur intérêt pour la préparation et la présentation de plusieurs motions portant principalement sur les sujets suivants: gérer durablement les écosystèmes oasiens; réagir aux menaces pesant sur les zones humides et les écosystèmes d’eau douce; conserver les espèces dans les zones urbaines; réagir au commerce illicite d’espèces sauvages; conserver une moule endémique d’eau douce de la région de l’Afrique du Nord; protéger la biodiversité ancienne / paléo; pénaliser les destructeurs de la nature; interdiction d’utiliser des produits chimiques et des insecticides pour l’agriculture; conserver la «biodiversité fonctionnelle»...
- Concernant le processus électoral, les membres d’Afrique du Nord ont accepté de soutenir la candidature de Mme Imen Meliane de la Tunisie au poste de conseillère régionale pour l’Afrique. Imen est actuellement vice-président régional de la CMAP pour l’Afrique du Nord, le Moyen-Orient et l’Asie occidentale.
- Les membres ont été informés du contenu, de la participation, de la contribution et des délais du Congrès mondial de la nature. Ils ont convenu d’augmenter leur niveau de contribution et de participation aux événements et de représenter correctement la région de l’Afrique du Nord;
- Les membres ont été informés que l’UICN-Med, en coordination avec plusieurs organisations méditerranéennes, disposera d’un stand (financé par la MAVA) lors des journées de forum du Congrès mondial de la nature. Ils ont suggéré d’organiser dans ce stand un événement dédié à l’Afrique du Nord dans lequel ils présenteraient les défis et le potentiel de la région et les principales réalisations faites jusqu’à présent.
- Le prix de la commission de l’Éducation et de la Communication de l’UICN a été décerné à M. Brahim Abouelabbes, président de l’association marocaine pour l’Écotourisme et la Protection de la Nature.
- Une cérémonie a été organisée pour partager les réalisations du programme de la Liste Verte (LV) en Méditerranée et en particulier dans les pays du Maghreb. Nizar Hany de la réserve de biosphère Al Shouf au Liban et Rabii Ben Brahim de la CMAP (Commission Mondiale des Aires Protégées) ont été

récompensés pour leur soutien aux gestionnaires de sites candidats au programme LV dans les pays du Maghreb;

- Concernant les plans d'action pour la conservation des antilopes, une réunion spécifique a été organisée avec des participants libyens et algériens pour discuter de la suite à donner aux actions de conservation du *gazella leptoceros* en Afrique du Nord en coordination avec le groupe de spécialistes des antilopes de la Commission de Sauvergarde des Espèces.
- En marge du Forum, plusieurs accords ont été signés entre les entités suivantes:
 - le Ministère des Affaires Locales et de l'environnement et l'IUCN;
 - L'Association Notre Grand Bleu de Tunisie et L'Association de Gestion Intégrée des Ressources (AGIR) du Maroc;
 - L'Association Notre Grand Bleu de Tunisie et L'Association Nationale de Développement Durable et de la Conservation de la Vie Sauvage de Tunisie;
 - les membres nord-africains de l'IUCN chargés d'établir le Comité régional de l'IUCN pour l'Afrique du Nord;
- Une visite culturelle à l'amphithéâtre d'El Jem a été organisée pour tous les participants l'après-midi du 3^e jour.

RAPPORT DETAILLE DU FORUM



Lundi 24 1^{er} jour

CEREMONIE D'OUVERTURE DU FORUM REGIONAL DE L'UICN

La cérémonie d'ouverture a vu le passage sur le podium des personnes suivantes pour prononcer leurs mots de bienvenue au Forum :

- ❖ **M. Antonio Troya** : Directeur de l'UICN-Med
- ❖ **M. Mondher Marzouk** : Maire de la ville de Monastir
- ❖ **M. Tarek Baccouche** : Premier délégué du gouvernorat de Monastir
- ❖ **Mme. Leila Bahri** : Députée au parlement tunisien
- ❖ **M. Hichem Azafzaf** : Président du Comité tunisien de l'UICN
- ❖ **M. Mamadou Diallo** : Conseiller Régional de l'UICN pour l'Afrique

Ouverture officielle du Forum par :

- ❖ **M. Hédi Chebili** : Directeur Général de l'Environnement et de la Qualité de la Vie au Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement en Tunisie

La cérémonie a été suivie par l'acte de signature d'un **Mémoire Cadre de Coopération** entre le Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement et l'UICN. La signature a été faite par **MM. Hédi Chebili et Antonio Troya**.

M. Ahmed Souki, Président de l'association tunisienne Notre Grand Bleu a assuré la présentation introductive du Forum sur « **la société civile partenaire dans la gestion des aires protégées en Tunisie: vision et action de l'association tunisienne Notre Grand Bleu au niveau de l'aire marine protégées des îles Kuriat** ».

DEROULEMENT DES SESSIONS ET PRINCIPALES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

SESSION I. PROJET DE PROGRAMME GLOBAL INTERSESSIONNEL DE L'UICN 2021-2024

Par **M. Antonio Troya** : Directeur de l'UICN-Med

Modérateur: **M. Abdelhadi Bennis**, Association Ribat El Fath (Maroc)

Rapporteurs: **Dr. Rym Zakhama Sraieb**, Association Tunisienne de Taxonomie et **Dr. Amina Fellous-Djardini**, Mouvement écologique algérien

Le Projet de Programme de l'UICN 2021–2024 « Une Nature, Un Avenir » a été soumis pour consultation qui se poursuit jusqu'au 30 septembre 2019. Il comprend 9 axes :

1. La conservation de la nature ;
2. Les défis ;
3. 2020 : Un moment charnière pour la nature et pour l'homme ;
4. L'interdépendance entre la prospérité économique et la santé de la planète ;
5. Là où l'UICN fait la différence ;
6. L'UICN a défini et hiérarchisé les 4 domaines d'intervention dans 15 objectifs et résultats attendus: §/ La santé des terres et des eaux; §/ La santé des océans; §/ L'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets; §/ Une gouvernance équitable des ressources naturelles.

7. Les catalyseurs pour les 4 domaines : Cinq thèmes porteurs : 1/ Technologie, données et Innovation avec la liaison au Big Data, à l'intelligence artificielle, à l'Empreinte écologique, à la quatrième révolution industrielle et aux groupes marginalisés et vulnérables ; 2/ Partenariats avec les jeunes et entre les générations ; 3/ Égalité entre les sexes et insertion sociale ; 4/ Communication, Éducation et Sensibilisation du public ; 5/ Investissements et Viabilité financière.
8. La mise en œuvre du programme de l'UICN conformément à l'approche Un seul Programme : Mobilisation convergente de toutes les structures de l'UICN (Secrétariat, Membres et Commissions) et ses partenaires.
9. Une vision pour le développement et l'évolution de l'Union

Globalement, le projet insiste sur 4 types de services qu'il fournit : 1/ L'UICN produit des données et des informations scientifiques ; 2/ L'UICN fournit des analyses et des recommandations à l'intention des décideurs et des défenseurs de l'environnement ; 3/ L'UICN fournit un forum neutre pour un dialogue multipartite ; 4/ L'UICN fournit un appui à la mise en œuvre concrète.

L'UICN insiste dans sa nouvelle note d'orientation sur la recherche d'amélioration en termes de §/ Création de savoirs crédibles; §/ Renforcement de l'esprit de « l'audace » dans l'avenir, §/ Création de l'espoir §/ Accélération des programmes d'action thématiques (Terre et océans) et transversaux; §/ Plus large participation à travers les populations locales ; §/ Implication de la jeunesse; §/ Intégration des ODD (6, 13,14 ;15,16) et de l'Accord de Paris sur le Climat ; §/ Objectifs d'Aichi 2010-20 ; §/ Démarcation pour faire la différence avec les autres acteurs.

Principales suggestions et recommandations sur le programme de l'UICN :

- mettre l'accent sur les problèmes de stress hydrique et la protection de la mer Méditerranée qui sont des priorités régionales en Afrique du Nord ;
- mettre l'accent sur la protection des écosystèmes oasiens qui sont une particularité de l'Afrique du Nord ;
- valorisation des solutions basées sur la nature ;
- donner plus de visibilité aux Objectifs du Développement Durable dans la rédaction du programme ;
- mettre en place une politique sur les catastrophes naturelles exclus de l'accord de Paris ;
- mettre l'accent sur le phénomène de pollution par le plastique en Méditerranée ;
- proposer un 5^{ème} domaine stratégique qui se base sur l'interaction entre les quatre domaines stratégiques proposés ;
- établir des lignes directrices pour l'élaboration des programmes de travail régionaux de l'UICN ;
- s'adresser de plus en plus à de nouveaux acteurs, tels que les parlementaires, les banquiers, les médias, etc. afin de les impliquer dans les programmes de protection de la nature ;
- accorder une attention particulière aux activités de communication dans la mise en œuvre du programme ;
- travailler sur les droits environnementaux pour conserver les écosystèmes transfrontaliers ;
- mettre en valeur la petite faune (microfaune, invertébrés) souvent oubliée dans les programmes de conservation ;
- mettre en place une plateforme ouverte d'échange et d'intégration des données et des informations collectées accessible à tous ;
- intégrer les travaux de l'UICN dans les cursus scolaires et universitaires pour une meilleure visibilité ;

- lutter contre la criminalité de la faune et de la flore sauvage à travers des actions spécifiques nationales et régionales,
- exhorter tous les membres à envoyer leurs remarques sur le draft du programme avant le 30 septembre 2019 qui est le dernier délai de réception des commentaires.

SESSION II. LE PROGRAMME DE L'UICN ET LE CADRE MONDIAL POUR LA BIODIVERSITE POUR L'APRES 2020

Par **Mme Sonia Peña Moreno**, Coordinatrice de la politique globale de la biodiversité et de la gouvernance (UICN siège)

Modérateur: **Dr. Mohamed ElSayed**, Arab Office for Youth and Environment (Égypte)

Rapporteurs: **Dr. Hekma Achour**, Association Nationale de Développement Durable et de la Conservation de la Vie Sauvage (Tunisie) et **M. Naïm Nachid**, Président de la Fondation Ecosylva (Maroc)

Cette session a mis en évidence les efforts déployés par l'UICN lors de la Conférence des Parties Contractantes (COP14) de la Convention sur la Diversité Biologique tenue en Egypte en 2018. Aussi l'avancement du travail en relation avec la définition du cadre mondial sur la biodiversité pour l'après 2020 qui sera discuté et validé lors du prochain COP 15 en Chine en septembre 2020.

La session a suscité un échange riche résumé ci-après :

- Les secteurs doivent participer à ce processus à tous les niveaux - quel rôle pour les comités nationaux et régionaux? Réponse : A travers la mise en œuvre du programme de l'UICN, les comités peuvent contribuer à renforcer la dynamique globale-locale qui fait la force de l'UICN.
- Quel rôle pour le Secrétariat de l'UICN dans la convocation et la coordination de points de vue très divers parmi les groupes constitutifs de l'UICN? Réponse : divers arrangements institutionnels sont mis en place (par exemple, la Task Force du Conseil ou les Task Forces au niveau des commissions...) et qui visent à assurer la coordination et la cohérence de la position évolutive de l'UICN. Il y a lieu également reconnaître qu'il existe des points de vue divergents au sein de la grande famille de l'UICN et qui sont tous valables.
- Il est nécessaire de procéder à une évaluation globale de ce qui s'est passé avec le Plan stratégique 2011-2020 avant de proposer des éléments concrets pour un nouveau cadre. Réponse : certes, mais il existe déjà de nombreuses évaluations, provenant de sources très fiables telles que l'évaluation globale de l'IPBES et nous devons faire attention à la «surévaluation» au lieu d'agir.
- Pourquoi autant d'accent sur l'objectif 11? Réponse : ce n'est qu'un exemple et une cible qui a été analysée et suivie de manière exhaustive.
- Attendons-nous jusqu'en 2030 pour commencer la récupération et la restauration à l'horizon 2050? C'est peut-être trop tard. Réponse : non, nous ne proposons pas d'attendre jusque-là pour commencer les efforts de restauration; nous proposons d'envisager une mission pour 2030 par laquelle nous arrêterions la perte de biodiversité d'ici 2030 (cela pourrait inclure des efforts de récupération et de restauration bien sûr), puis de poursuivre ces efforts pour 2050.

Autres recommandations de la session II :

- Les acteurs doivent s'imprégner du processus de changement du bas vers le haut. Il faut absolument varier les approches et considérer les grandes écoles de méthodologie.

- Il est important d'élaborer une politique claire, qui émane des membres de l'UICN en donnant plus d'importance à la voix des associations qui connaissent bien les défis et les problématiques.
- Il y a un grand effort à faire en matière de communication et de partage d'informations, d'expériences et des connaissances.
- L'UICN doit jouer le rôle de médiateur. Les gouvernements doivent aussi réagir sur ce que l'UICN fait et ce qu'elle devra faire en matière de conservation des ressources naturelles, à travers des ateliers nationaux de discussions.
- Il faut renforcer et faciliter l'adaptation des stratégies nationales aux stratégies de l'UICN qui peut se faire grâce à une plateforme qui regroupe toutes les parties prenantes.
- Les stratégies doivent intégrer les solutions économiques pour faire participer et intéresser les acteurs locaux.
- De même, il faut veiller à l'égalité des genres, et mettre l'accent sur le rôle de la femme.

Prix de la Commission de l'Éducation et de la Communication de l'UICN

M. Brahim Haddane, vice-président de la Commission de l'Éducation et de la Communication de l'UICN a présenté les résultats de l'évaluation des candidatures reçus de la part des membres de la Commission pour l'obtention du Prix de la CEC. Après examen des dossiers, Les membres du jury ont accordé par unanimité ce prix à **M. Brahim Abouelabbes**, Président de l'association marocaine de l'écotourisme et de la protection de la nature.

SESSION III. CONGRÈS MONDIAL DE LA NATURE DE L'UICN (Marseille, 11-19 juin 2020)

Par **M. Luc De Wever** : Responsable de la Gouvernance, Secrétaire du Conseil (UICN siège)

Modérateur: **M. Hatem Ben Belgacem**, Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement (Tunisie)

Rapporteurs: **M. Mohamed Hussein**, Arab Network for Environment and Development (Égypte),

et **M. Brahim Abouelabbes**, Association Marocaine pour l'Écotourisme et la Protection de la Nature (Maroc)

Le processus d'organisation du Congrès mondial de l'UICN a été présenté en rappelant les objectifs, les tendances et les influences d'ordre politique à l'égard de la conservation que prennent ces congrès, de plus en plus importante et décisionnelles, en particulier pour les grandes conventions internationales CITES, RAMSAR, CDB, UNESCO, etc.

Les 7 thèmes approuvés par le Conseil de l'UICN concernent respectivement : (1) la gestion des paysages et des territoires, (2) les eaux douces, (3) la santé des océans, (4) l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques, (5) gouvernance et le soutien des droits, (6) optimisation des politiques économiques, (7) savoir, apprentissage et innovation technologique.

Les maquettes des espaces abritant le congrès à Marseille en précisant que le "PARC CHANOT" est le lieu dédié, par les autorités françaises, aux Congrès et aux congressistes de l'UICN. Cet espace, facilement accessible, offre un large éventail d'événements dont :

- **Forum (12 au 15 juin)**: environ 350 événements en relation avec les 7 thématiques du congrès et dont des sessions de dialogue de haut niveau seront organisés et retransmis en direct. Aussi, comme nouveauté, le congrès connaîtra des réunions ministérielles (à huit-clôt) pour booster les négociations sur les thèmes sensibles et urgents. Le forum comprendra également des sessions plénières thématiques, des "pitch", des campus pour les formations, des occasions de réseautages "connectons-nous",

- **Hall d'exposition (11 au 19 juin)** : espaces et stands d'exposition,
- **Espace génération nature (11 au 19 juin)**: nouveauté pour ce congrès pour encourager les échanges b2b et multilatéraux des parties prenantes,
- **Assemblée des membres (16 au 19 juin)** : Lieux de déroulement des votes.

Le processus de participation aux congrès a été présenté en recommandant fortement aux membres de s'impliquer profondément aux différents travaux de ce congrès en l'occurrence :

- Participer aux consultations du programme de l'UICN 2021- 2024
- Soumettre des motions sur des questions environnementales pressantes
- Nommer des candidats pour le conseil de l'UICN 2021-2024
- Participer aux discussions sur les motions
- Soumettre des propositions pour les sessions du forum avant le 17 juillet.

Le processus de participation aux travaux de l'assemblée des membres est clairement défini. Il précise qui et comment y participer. **Dans tous les cas, pour voter, il faut que le membre soit en règle avec ses cotisations annuelles y compris l'année 2019 pour le congrès de 2020.**

Les principales échéances ont été rappelées comme suit :

- Processus de soumission des **motions** : **7 mai au 28 août 2019**
- Propositions et nominations des **membres du conseil** : **juillet au 11 décembre 2019**
- Appel à nomination pour les **prix** de l'UICN : **15 mai au 28 août 2018**
- Membres invités à proposer des **amendements aux statuts** de l'UICN : **15 mai au 11 décembre 2019**
- Membres invités à soumettre leurs propositions concernant les **mandats des commissions** : **15 mai au 11 décembre 2019**
- Appel à nomination à destination de tous les membres de l'UICN, pour nommer **3 personnes additionnelles** aux comités d'organisation du congrès agissant au titre **d'organe de recours** : **17 juin au 17 juillet**
- Appel à nomination à destination de tous les membres de l'UICN, pour nommer **3 personnes additionnelles** dans le groupe de **travail des motions** : **du 17 juin au 17 juillet**
- Commenter les propositions de **réforme statutaire** du conseil : **1^{er} juillet au 15 septembre 2019**

Les membres ont été invités à accorder toute l'attente requise aux votes électroniques. En effet, sur l'ensemble des membres d'Afrique du Nord, seulement deux membres ont participé au vote électronique des quatre propositions soumises par le Conseil de l'UICN.

Le Directeur de l'UICN-Med a indiqué que la Fondation MAVA mette à la disposition des organisations méditerranéennes un Stand au Congrès de l'UICN. Ce Stand sera coordonné par l'UICN-Med. Les membres d'Afrique du Nord devraient profiter de cet espace pour organiser quelques événements coordonnés.

CELEBRATION DES RECENTES REALISATIONS DE LA LISTE VERTE DES AIRES PROTEGEES EN MEDITERRANEE

Pendant la soirée, une cérémonie a été organisée pour célébrer les réalisations du Programme de la Liste Verte des Aires Protégées et Conservées en Méditerranée. Elle a permis aux participants de prendre connaissance de l'avancement de la mise en œuvre de ce Programme dans les pays d'Afrique du Nord et les engagements des institutions en charge des aires protégées pour ce Programme. Des vidéos ont été exposées pendant la

cérémonie portant des témoignages de la part des experts du groupe de référence pour la Liste Verte au Maghreb ainsi que l'expérience de la Réserve de Biosphère d'Al Shouf au Liban pour l'obtention du Label de la Liste Verte en novembre 2018. La cérémonie a été également une occasion pour reconnaître l'appui fourni par des partenaires clés pour la Liste Verte au Maghreb. Des attestations de reconnaissance ont été délivrées dans ce cadre à :

- Nizar Hany, directeur de la Réserve de Biosphère d'Al Shouf au Liban,
- Rabii Ben Brahim, membre de la commission mondiale des aires protégées en charge de la production du matériel audio-visuel sur les sites candidats du Maghreb à la Liste Verte,

Cette cérémonie a été animée par Imen Meliane, Vice-présidente de la commission mondiale des aires protégées pour l'Afrique du Nord, le Moyen orient et l'Asie de l'Ouest, Antonio Troya Directeur de l'UICN-Med et Maher Mahjoub, coordinateur du Programme Afrique du Nord à l'UICN-Med.



Mardi 25 2^{ème} jour

SESSION IV. LE CYCLE DE LA POLITIQUE DE L'UICN : DU PROCESSUS DES MOTIONS À LA MISE EN ŒUVRE DES RÉOLUTIONS ET DES RECOMMANDATIONS DE L'UICN

Par **Mme Sonia Peña Moreno**, Coordinatrice de la politique globale de la biodiversité et de la gouvernance (UICN siège)

Modérateur: **Dr. Amina Fellous-Djardini**, Mouvement Écologique Algérien

Rapporteurs: **Mme Sihem Mannai**, Alliance Femme et Environnement (Tunisie) et **M. Salih Buirzayqah**, Organisation Al Hayat pour la conservation de la vie sauvage (Libye)

La séance a comporté trois parties :

1. Introduction au Processus des Motions et mise à jour sur la mise en œuvre des résolutions et recommandations de l'UICN
2. La Résolution WCC-2016-Res-086 sur la biologie synthétique. Consultation et discussion sur le projet de la politique de l'UICN sur la biologie synthétique et la conservation de la biodiversité.
3. Les Résolutions WCC-2012-Res-117 et WCC-2012-Res-118 sur l'IPBES. La session IPBES est l'occasion de mettre en évidence les interactions passées et actuelles entre l'UICN et l'IPBES, ainsi que leurs produits.

Introduction au Processus des Motions et mise à jour sur la mise en œuvre des résolutions et recommandations de l'UICN

Principales interventions et recommandations

- Le processus est devenu trop compliqué. La complexité du système pourrait expliquer pourquoi seuls deux projets de motions ont été enregistrés jusqu'à présent. La plupart des réactions à l'expérience de 2016 étaient extrêmement positives et les membres ont été invités à commencer à s'habituer au système.

- L'obligation de co-parrainage de deux régions fait-elle référence aux régions statutaires de l'IUCN? Réponse, oui, est dans le sens des Statuts de l'IUCN. Il a été souligné que le secrétariat avait déjà publié deux notes d'orientation sur les motions en ligne dans les trois langues et les membres ont été encouragés à les consulter.
- Près de 60% des résolutions ont été archivées. N'est-ce pas trop? Cela ne mérite-t-il pas une analyse?
- Pourquoi avons-nous des recommandations (à des tiers) si nous ne sommes pas en mesure de les appliquer? Suggérez à toutes les résolutions de s'appeler simplement «décisions».
- Parmi les motions susceptibles d'être soumises dans cette région d'Afrique du Nord, il a été proposé les suivantes: gestion durable des écosystèmes oasiens ; réagir aux menaces pesant sur les zones humides et les écosystèmes d'eau douce; conserver les espèces dans les zones urbaines; réagir au commerce illicite d'espèces sauvages; conservation des espèces endémiques d'eau douce de la région de l'Afrique du Nord; protéger la paléo – biodiversité ; pénaliser les destructeurs de la nature; interdiction d'utiliser des produits chimiques et des insecticides pour l'agriculture; conserver la «biodiversité fonctionnelle», etc.

Suivi de la Résolution 086 sur la biologie synthétique et la conservation de la biodiversité

- L'IUCN ne devrait pas travailler sur cette question; il s'éloigne de sa mission, de sa vision et de ses objectifs. Où sont les solutions basées sur la nature? Réponse: nous "travaillons" sur cette question conformément au mandat qui nous a été donné (IUCN) par le biais de la Résolution 086 adoptée par les membres lors du Congrès de Hawaii en 2016. Nous nous écartons pas de nos objectifs. Il a été rappelé qui est l'IUCN, quelle est sa valeur ajoutée dans tout cela.
- Les nouvelles biotechnologies sont aussi une source de bien être notamment dans l'utilisation de biocarburant qu'il ne faut pas tous les diaboliser, et prendre les précautions nécessaires pour ce qui est lié à la santé humaine, animale et des écosystèmes ;
- Quelques commentaires reflètent la mauvaise compréhension de ce dont il s'agit et qui soulignent de nouveau la nécessité de continuer à "socialiser" la biologie synthétique dans ses relations avec la conservation dans tous les Fora et autres opportunités:
 - o Comme pour les OGM, les technologies de biologie synthétique ne devraient pas être libérées dans la nature car nous ne pouvons pas contrôler leurs impacts.
 - o La biologie synthétique concerne également les humains. Où sont les considérations éthiques dans tout cela?
 - o Les images sur le «moustique mécanicien» et la famille africaine pour faire comprendre l'engagement des peuples autochtones et des communautés locales sont «choquantes». Le deuxième est également très «cliché». Pourquoi n'avez-vous pas utilisé l'image d'une famille blanche / nord-américaine qui aurait davantage à voir avec ce sujet?

Suivi des résolutions 117 et 118 sur l'IPBES

Les participants ont demandé des éclaircissements sur la signification du rôle des régions et des membres et ont demandé par quels moyens ils devaient s'engager. Autre point soulevé concernait les origines de l'IPBES et pourquoi la plateforme a-t-elle été créée. Dans ce cadre il a été expliqué que l'IUCN n'est pas l'ONU comme cela a été évoqué et que la plateforme a été demandée par les gouvernements. L'IUCN avait joué son rôle en apportant une contribution au travail de la plateforme de nombreuses manières, en particulier au niveau de l'évaluation. Les deux institutions IPBES-IUCN avaient leurs propres mandats tout en se complétant et en soulignant le rôle clé de l'IUCN en tant que «pont» entre la société civile, les gouvernements et les parties prenantes au sens large.

SESSION V: GOUVERNANCE DE L'UICN: RÉFORMES ET AMÉLIORATIONS ET CANDIDATURES POUR LES ÉLECTIONS

Par **M. Mamadou Diallo** : Conseiller Régional de l'UICN pour l'Afrique

Modérateur: **Dr. Brahim Haddane**, Coordinateur du Comité Marocain de l'UICN

Rapporteurs: **M. Arafet Ben Marzou**, Association Exploralis (Tunisie) et **Dr. Ouahida Boucekkine**, Direction Générale des Forêts (Algérie)

La session a démarré avec la présentation de M. Diallo sur les nouvelles réformes en matière de gouvernance au sein de l'union.

En commençant par la réforme qui concerne l'inclusion des gouvernements infranationaux en tant que membres de l'UICN, Il a évoqué les différentes étapes du procès de réflexion pour cette réforme tout en évoquant la proposition de créer une troisième sous-catégorie pour les gouvernements infranationaux au sein de la « chambre gouvernementale » en plus des états et des organismes gouvernementaux

Dans la même optique M. Diallo a présenté la proposition de modification de l'article 40 du statut de l'UICN qui stipule qu'il ne peut y avoir plus d'un conseiller régional et deux présidents de Commission en provenance du même Etat.

Il a évoqué ensuite la réforme concernant la création d'un poste de conseiller représentant la population autochtone tout en mentionnant l'historique institutionnel de cette cause.

Par la suite il a présenté la proposition d'amendement du comité institutionnel et de la gouvernance du Conseil précisément par rapport à la modification du terme « Conseiller régional » Il a aussi évoqué, dans le même sujet, les arguments et les réflexions qui ont amené à proposer cette réforme.

Par la suite, M. Diallo a exposé la réforme relative à l'amélioration du processus des motions à travers les propositions suivantes :

- Augmenter la majorité requise pour adopter une motion d'une « majorité simple » à une « majorité de deux tiers »
- Exiger et garantir l'indépendance scientifique des travaux menés par les Commissions et par le Secrétariat
- Plafonner le nombre d'abstentions pour qu'une motion soit adoptée

Enfin M. Diallo a évoqué la proposition de suivi de l'évaluation externe de la gouvernance de l'UICN ainsi que les différentes démarches pratiques y afférentes.

Candidature pour le poste de Conseiller pour l'Afrique

M. Hichem Azafzaf, Président du comité national de l'UICN en Tunisie a informé l'assistance que le comité national tunisien propose la candidature de **Mme Imen Meliane** pour le poste de conseiller de l'UICN pour l'Afrique. Après discussion, la nomination de Mme Meliane a été acceptée à l'unanimité par les membres de l'UICN en Afrique du Nord. Les membres ont par ailleurs souligné l'importance d'organiser une campagne solide pour la candidate de l'Afrique du Nord afin qu'elle puisse recevoir le maximum de vote lors du Congrès de l'UICN à Marseille.

SESSION VI. ADHÉSION DES MEMBRES ET RÉALISATIONS DES COMMISSIONS

Par **M. Mamadou Diallo** : Conseiller Régional de l’UICN pour l’Afrique

Modérateur: **Prof. Hamid Belemlih**, Association pour la Protection des Animaux et de la Nature, SPANA (Maroc)

Rapporteur: **M. Ibrahim Elkahwage**, Coordinateur National du PPI-OSCAN (Libye)

Cette session a vu une première présentation sur la stratégie d’adhésion des membres faite par M. Mamadou Diallo suivi par quatre présentations de la part des représentant(e)s des Commissions suivantes :

- **Commission de l’Éducation et de la Communication (Dr. Brahim Haddane),**
- **Commission de Gestion des Écosystèmes (Dr. Brahim Haddane),**
- **Commission de Sauvegarde des Espèces (Dr. Pricelia Tumenta),**
- **Commission Mondiale des Aires Protégées (Imen Meliane)**

Ces présentations ont suscité un débat riche dont les principaux points sont résumés dans ce qui suit :

- Les membres doivent faire connaître plus l’UICN et sa mission au sein des acteurs nationaux et locaux ;
- les comités nationaux ont besoin d’un appui pour leur fonctionnement ;
- Les comités nationaux sont appelés à développer des programmes de travail à reconnaître par le Secrétariat de l’UICN ;
- Besoin de chercher de nouveaux membres de la région avec une diversité thématique et géographique par rapport aux membres existant ;
- Le financement pour adhérer à l’UICN reste un handicap pour plusieurs associations ;
- Importance d’identifier des associations territoriales qui agissent au niveau locale pour faire le relais de l’administration et des projets de l’UICN ;
- Les membres de l’UICN sont encouragés à utiliser le logo de l’UICN pour faire connaître l’UICN ;
- Le secrétariat pourrait préparer des présentations power point sur l’UICN et les mettre à disposition des membres pour les utiliser au besoin dans les événements ;
- Les commissions de l’UICN ont besoin de se renforcer par l’adhésion d’experts de l’Afrique du Nord selon les domaines d’intervention des commissions ;
- Les commissions doivent appuyer les pays dans l’élaboration des divers produits de connaissance de l’UICN à l’instar de la liste rouge nationale des espèces menacées, la liste rouge des écosystèmes et la liste verte des aires protégées et conservées.

Mme Zaira Lanna de « Island Conservation » a été invitée également à présenter son organisation et ses principaux axes de travail.

SESSION VII. DEBAT SUR LES OPPORTUNITES REGIONALES

Modérateur: **M. Hichem Azafzaf**, Association les Amis des Oiseaux (Tunisie)

Rapporteur: **Dr. Abdelghani Maroufi** Association Marocaine pour la Protection de l’Environnement et du Climat (Maroc)

Sous les projecteurs : aperçu sur les efforts de conservation en Libye à travers la société civile

Cette session a démarré par la présentation de **M. Salih Buirzayqah**, directeur général de l’organisation Al Hayat pour la conservation de la vie sauvage en Libye, membre non-gouvernemental de l’UICN.

L’intervenant a présenté les initiatives de son organisation à travers une série de vidéos. Il a souligné principalement les actions suivantes : la réduction de la pêche illégale pour la protection des espèces, la

promotion de la protection de l'environnement, la promotion de la surveillance de la nature, la mise en défens, la protection du patrimoine culturel et des sites naturels, le reboisement, l'identification et le suivi scientifique des espèces, la publication de brochures de sensibilisation, le renforcement des capacités des communautés locales. Il a rappelé que ses actions sont réalisées malgré les conditions précaires en Libye, notamment sur le plan sécuritaire.

M. Buirzayqah, a présenté aussi son projet dans le cadre du PPI-OSCAN (Programme de Petites Initiatives pour les Organisations de la Société civile d'Afrique du Nord) dont son association est bénéficiaire. Ce projet vise à réduire le trafic illégal des espèces au niveau des frontières entre la Libye et l'Égypte à travers la mise en place d'un programme de suivi et de contrôle.

Il a mis l'accent sur la nécessité d'investir dans les membres de l'Organisation pour compléter les efforts et les inciter à participer et à contribuer à la protection de l'environnement. Un certain nombre de points ont été soulevés par l'Organisation libyenne tels que l'attribution d'un prix au bénéfice des personnalités locales contribuant à la protection de l'environnement et la découverte d'autres espèces qui pourraient être incluses dans la Liste rouge des espèces menacées.

Il a été suggéré d'ouvrir une antenne de l'UICN en Libye et à promouvoir l'utilisation de la langue arabe dans la communication entre l'UICN et la Libye.

Opportunités régionales et collaboration entre les membres

La discussion autour des opportunités régionales à souligner notamment les sujets sur lesquels une attention particulière devait être faite que ce soit à travers des motions ou des actions sur le terrain. Ces sujets concernent :

- la gestion durable des écosystèmes oasiens;
- réagir aux menaces pesant sur les zones humides et les écosystèmes d'eau douce;
- conserver la biodiversité dans le milieu urbaine;
- réagir au commerce illicite d'espèces sauvages;
- conserver une moule endémique d'eau douce de la région de l'Afrique du Nord;
- protéger la biodiversité ancienne / paléo;
- pénaliser les destructeurs de la nature;
- interdire l'utilisation des produits chimiques et des insecticides pour l'agriculture;
- conserver la biodiversité fonctionnelle ;
- promouvoir l'utilisation de la langue arabe dans les échanges entre les trois piliers de l'Union (Membres, Commissions et Secrétariat de l'UICN) et dans les publications de l'UICN ;
- les membres sont invités à prendre les dispositions nécessaires pour la création du comité régional de l'UICN pour l'Afrique du Nord. Il a été convenu que le Maroc assurera le rôle de coordination durant cette phase préliminaire ;
- Soutenir le bureau de l'UICN à Malaga pour le développement d'initiatives communes entre les membres des pays d'Afrique du Nord ainsi qu'avec les acteurs dans la rive Nord de la Méditerranée ;
- Se préparer convenablement pour le congrès mondial de la nature à Marseille, à travers une présence renforcée dans les événements du Forum, la proposition de motions communes, l'élection consensuelle des membres du conseil de l'UICN et l'identification de nouvelle opportunité et de bailleurs de fonds pour soutenir les actions de conservation en Afrique du Nord.



Mercredi 26

3^{ème} jour

PRINCIPAUX DÉFIS DE LA CONSERVATION ET PRODUITS DE CONNAISSANCE DE L'UICN APPLIQUÉS À L'AFRIQUE DU NORD

DEUX SESSIONS PLÉNIÈRES:

I. La planification pour la conservation des espèces : 'de la théorie à la pratique'

Par **Dr. David Mallon** : Co-président du Groupe de spécialistes sur les Antilopes de la Commission de sauvegarde des espèces de l'UICN

Modérateur: **M. Zouhair Amhaouch**, Haut-Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification (Maroc)

Rapporteurs: **Dr. Faouzia Charfi**, Association Tunisienne de Taxonomie (Tunisie) et **Dr. Najwa Bouraoui**, Association de Protection de l'Environnement et du Développement Durable de Bizerte (Tunisie)

Dans son exposé, Dr. Mallon a couvert les principaux sujets suivants :

1. Plusieurs espèces d'antilopes et d'ongulés (gazelle à cornes fines, gazelle de Cuvier ou gazelle de l'Atlas, gazelle dorcas et le mouflon à manchettes) subissent une forte menace due principalement au braconnage ;
2. Cycle de conservation résumé en ces 3 points : Evaluation, Planification et Action
 - a. Évaluation : à travers notamment la Liste Rouge, la Formation et le Renforcement des capacités, la Gestion des Aires Protégées, etc.
 - b. Planification : la bonne planification nécessite un cadre global, une coordination entre tous les acteurs, une connaissance des menaces les plus sévères, etc.
 - c. Action : à travers les projets régionaux réalisés en Tunisie, Algérie et au Maroc

Dans sa présentation, Dr. Mallon s'est posé 3 questions :

1- Que faire pour restaurer la faune ?

- a. Identification des espèces présentes avec une fiche d'information pour les reconnaître, particulièrement celles très proches
- b. Augmentation naturelle de l'effectif de ces espèces
- c. Réintroduction et renforcement des capacités

Dr. Mallon a ensuite évoqué l'expérience de l'introduction de l'Oryx d'Arabie connu dans toute la péninsule arabique mais disparu depuis 1972. Cinq populations ont été réintroduites en 1987 et l'espèce est actuellement présente dans 6 sites dont 2 non clôturés. Un autre grand projet au Tchad a été également évoqué avec l'introduction de l'*Oryx algazelle* et de l'*Oryx dammah* ; le premier relâche a été effectué en 2016.

2- Que faire pour une espèce définie en un endroit déterminé ?

- a. La priorité est d'identifier les sources de menaces
- b. Planifier à long terme
- c. Etablir des partenariats entre les agences gouvernementales et les chercheurs, les ONG, les communautés locales, etc.

3- Que faire dans l'avenir?

- a. Il est urgent de sauvegarder les espèces présentes telles que la gazelle dorcas, la gazelle de Cuvier, etc.
- b. Effectuer des réintroductions (petites populations) de l'*Addax*, *Oryx algazelle*, l'autruche, etc.
- c. Créer des métapopulations
- d. Réhabiliter des corridors pour la conservation de ces espèces

Principales recommandations

1. L'UICN doit se pencher davantage sur le fléau du braconnage des espèces menacées en coordination avec les instances régionales et nationales ;
2. Une stratégie de restauration ne doit pas se limiter aux ongulés. La faune terrestre doit également attirer l'attention de l'UICN ;
3. Un programme de réintroduction de certaines espèces à Jbel Al-Akhdhar en Libye mérite d'être initié ;
4. Il serait judicieux d'effectuer des analyses génétiques avant toute opération d'introduction afin d'éviter l'érosion génétique de la population donatrice et la consanguinité de la population introduite ;
5. Un plan d'action sur le terrain à travers des projets appuyés par l'UICN, impliquant les gouvernements, scientifiques, ONG, populations locales, etc., est le meilleur moyen pour renforcer les capacités sur le terrain ;
6. Impliquer la population locale dans les opérations de relâches, de réintroductions et de gestion des sites pour assurer leurs durabilités ;
7. Formation et renforcement des capacités dans le domaine de gestion des aires protégées, gestion en captivité et planification des espèces dans les pays de l'Afrique du Nord pour élaborer des stratégies et des plans d'action pour la conservation de ces espèces ;
8. Soutenir la proposition de Dr. Haddane sur l'organisation d'un évènement parallèle sur la conservation de la faune en Afrique du Nord pendant le congrès mondial de la nature à Marseille en 2020.

II. Accélérer les progrès pour atteindre l'Objectif 11 d'Aichi sur les aires protégées en Afrique du Nord

Par **Mme. Imen Meliane** : Vice-présidente de la Commission mondiale des aires protégées pour l'Afrique du Nord, le Moyen Orient et l'Asie de l'Ouest et **Mme. Asma Khériji** du Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (SPA/RAC)

Modérateur: **Mr. Maher Mahjoub**, IUCN-Med

Rapporteur: **M. Hassane Mhenna**, Association Marocaine pour la Chasse Durable

Mme Meliane a rappelé l'objectif 11 d'Aichi qui consiste que : « D'ici à 2020, au moins 17% des zones terrestres et d'eaux intérieures et 10% des zones marines et côtières, y compris les zones qui sont particulièrement importantes pour la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes, sont conservées au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et équitablement et d'autres mesures de conservation efficaces par zone, et intégrées dans l'ensemble du paysage terrestre et marin »

L'application de cet objectif ajouté aux 19 autres doit permettre de :

1. réduire les pressions sur la biodiversité ;
2. sauvegarder la biodiversité à tous les niveaux ;
3. améliorer les bienfaits fournis par la biodiversité ;
4. faciliter le renforcement des capacités « qui doit guider les efforts internationaux et nationaux pour sauver la biodiversité par l'action accrue afin de rencontrer les objectifs de la Convention sur la diversité biologique.

Elle a rappelé que l'objectif 11 d'Aichi constitue l'objectif le plus discuté qui a eu le plus de progrès dans la mise en place de cette application. Toutefois, la réalisation de l'objectif diffère des aires terrestres aux aires marines et côtières. Si les premières ont connu un avancement significatif, soit 15%, il n'en est pas pour les zones marines dont le taux correspondant n'atteint que 7,5 %.

Mme Meliane a également signalé que la commission en a fait une base de données où :

- 24 200 aires protégées sont recensées au niveau mondial, soit dans 243 pays et territoires ;
- 655 aires protégées sont enregistrées en Afrique du Nord, dont 153 ont fait l'objet de conventions régionales, sachant que leur répartition est différenciée avec un taux maximum enregistré au Maroc (31 % du territoire national, soit 321 aires protégées).

Il a été signalé également que la situation exige de la commission un certain nombre d'ajustements afin de :

- unifier les approches des différents pays dans l'enregistrement des aires protégées,
- donner l'année de l'identification et de protection,
- traiter le problème des polygones afin de pouvoir recenser et faire apparaître les aires qui sont de petite taille,
- faire un effort en intégrant d'autres éléments qualitatifs et de mettre en exergue l'efficacité de la gestion des aires protégées,
- harmoniser les données.

A ce propos, le cas des SIBE (Site d'Intérêt Biologique et Écologique) et des réserves de chasse permanentes inclus dans les aires protégées au Maroc mérite d'être clarifié.

La date du mois d'Avril constitue le dernier délai pour l'envoi des mises à jour et de l'état d'avancement. L'effort des pays doit aller également dans le sens d'atteindre des objectifs numériques quantifiables. Signalons que la base de données mondiale sur les aires protégées (WDPA) peut être consultée à travers le lien <https://www.protectedplanet.net/>

De sa part, **Mme Asma Khériji** représentante du Centre d'Activité Régional pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP) basé à Tunis et relevant du Plan d'Action pour la Méditerranée (Convention de Barcelone), a donné un aperçu sur les conventions portant sur les aires protégées marines et côtières. Elle a signalé que contrairement aux aires protégées terrestres où de grands efforts ont été enregistrés, le domaine des aires marines et côtières accuse un retard considérable dans l'identification et la protection. La situation montre qu'on est en dessous des efforts qui doivent être déployés pour atteindre les objectifs Aichi.

Des plans d'action doivent être mis en œuvre afin d'améliorer la situation. Mais cela ne pourra pas être réalisé que si l'on procède aux études nécessaires, qu'on renforce les capacités de gestion et qu'on élabore les plans de gestion appropriés, notamment pour les pays d'Afrique du Nord.

Les deux présentations ont suscité un débat riche qui a permis d'évoquer les principales conclusions et recommandations suivantes :

- problème de conformité de données chez les responsables de la base de données WDPA et chez les agences des aires protégées dans les pays. En effet, il y a des divergences et des différences ;
- des avancées importantes sont enregistrées dans les aires protégées en milieu terrestre qu'il va falloir consolider et continuer ;

- faiblesse des stratégies développées pour créer des aires protégées en milieu marin ce qui nécessite l'établissement d'un cadre d'action régional et national pour pallier à cette lacune ;
- le braconnage constitue une véritable menace pour les aires protégées terrestres ;
- tenir compte des parcs culturels, qui bénéficient d'un statut particulier, dans le recensement des aires protégées (cas de l'Algérie);
- le système actuel ne tient pas compte du statut de conservation des différents territoires pour juger de leur classification dans les aires protégées,
- la diversité dans la perception de l'état de protection d'une aire donnée. En Tunisie, le contexte de réserve de chasse ne peut pas être appliqué au même titre qu'au Maroc ;
- la problématique des ressources humaines qui restent insuffisantes malgré les grands efforts déployés dans les projets de conservation.
- un besoin important, notamment, en renforcement de capacités et d'aménagement des aires protégées est exprimé.

Dans sa deuxième partie d'intervention, Mme Meliane à apporter quelques recommandations qu'elle juge importantes pour améliorer la situation :

- consultation régulière de la base de données en vue d'une mise à jour des données et renseignements
- harmoniser les données
- réflexion sur la période post 2020 en passant en revue l'existant et ce qu'on peut faire des différentes aires protégées pour qu'elles soient efficacement gérées et équitablement gouvernées
- la dimension changements climatiques exige de l'ambition et mérite aussi d'être intégrée
- d'autres variables qualitatives, cette fois ci, méritent d'être étudiées et tenues en considération.

Par ailleurs, il a été rappelé que la commission a ancré quelques éléments supplémentaires, ce qui constitue un point positif qui enrichit la base de données.

Quant aux aires marines et côtières, la politique de l'IUCN demande un objectif global de 30 % comme territoire marin et côtier à protéger.

Parmi les avancées réalisées par l'IUCN, une cartographie quoi que sommaire, a été établie selon un facteur de densité de présence humaine sur les territoires :

- Aires où la présence humaine est importante, soit plus de 75 %
- Paysages protégés à impact moyen et faible
- Zones sauvages (vierges)

De nombreux points sont cités pour l'horizon 2030, il appartiendra aux pays concernés d'opter pour un mode de gestion donné tout en œuvrant à accroître les aires protégées.

La session a été clôturée par le rappel d'un certain nombre de recommandations :

- Harmoniser les données et les approches
- Mettre à jour régulièrement les données et statistiques ;
- Doubler d'efforts pour l'identification et la mise sous protection des futures aires marines et côtières
- Organiser un workshop dédié à l'Afrique du Nord
- Besoin en renforcement des capacités
- Importance des plans d'aménagement, particulièrement dans le contrôle

- Procéder à l'inventaire des autres zones/mesures efficaces pour la conservation (*Other Effective Conservation Measures – OECM*) dans les meilleurs délais
- Il est vivement souhaité que la société civile puisse jouer son rôle dans la contribution de la sauvegarde des aires protégées marines
- Tirer les enseignements nécessaires de certains pays qui ont pu mobiliser les différentes forces dont ils disposent pour la sauvegarde de la faune (cas du Botswana p. exemple)
- Problème de standardisation en aires maritimes et côtières entre les différents pays
- Ne faudrait-il pas rehausser le taux de protection à 100 % des territoires au lieu des 30 fixés comme objectif de l'UICN ?

TROIS SESSIONS PARALLELES ont été organisés sur les thématiques suivantes :

- I. *Changement climatique et Solutions basées sur la Nature (UICN)***: Présentation de l'avancement de l'application du concept des SbN en Méditerranée (*animée par Mme. Lourdes Lázaro, UICN-Med*)
- II. *Problèmes de conservation de la mer en Méditerranée (UICN)***: Cette session mettra en exergue les principaux défis liés à la conservation des écosystèmes marins, en particulier les plastiques et les espèces exotiques envahissantes (*animée par MM. Ziad Samaha, UICN RoWA et François Simard, Membre CMAP et CGE*)
- III. *Écotourisme dans les AP méditerranéennes (UICN-Med / Réseau MEET)*** : Présentation du réseau MEET. Courte session de formation sur l'écotourisme dans les aires protégées : développement, surveillance et promotion des produits (*animée par Mme. Carla Danelutti, UICN-Med*)

Ces évènements ont été tenus pour partager les récentes initiatives du Centre de Coopération pour la Méditerranée sur les trois thématiques. Plusieurs suggestions ont été formulées par les membres de l'UICN afin d'assurer une meilleure implication des divers acteurs nationaux dans la mise en œuvre des actions et de bénéficier des opportunités de financement pour développer des projets nationaux et régionaux autour de ces sujets prioritaires.

Après midi

Les participants au Forum ont effectué une visite culturelle à l'**amphithéâtre Romain d'El Jem** situé dans le gouvernorat de Mehdia.

PROGRAMME DU FORUM



Dimanche 23

- Toute la journée** Arrivée des participants à l'aéroport Tunis-Carthage / Transport de l'aéroport à l'hôtel à Monastir (environ 2 heures)
- 18:00 – 20:00** **Début de l'enregistrement** à l'hôtel (*Regency Monastir*)
- 20:00 – 21:30** **Dîner** à l'hôtel pour les participants



Lundi 24 *1^{er} jour*

- 8:30 – 9:00** Accueil et inscription des participants
- 9:00 – 10:30** **CEREMONIE D'OUVERTURE DU FORUM REGIONAL DE L'UICN**
Modérateur: **M. Maher Mahjoub**, Coordinateur du Programme Afrique du Nord à l'UICN-Med
- ❖ **M. Antonio Troya**, Directeur de l'UICN-Med
 - ❖ **M. Hichem Azafzaf**, Président du Comité National de l'UICN en Tunisie
 - ❖ **M. Mamadou Diallo**, Conseiller Régional de l'UICN pour l'Afrique
 - ❖ Représentant(e) des autorités locales à Monastir
 - ❖ **S.E. M. Mokhtar Hammami**, Ministre des Affaires Locales et de l'Environnement en Tunisie

Signature d'un **Mémoire Cadre de Coopération** entre le Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement et l'UICN

Présentation introductive. La société civile partenaire dans la gestion des aires protégées en Tunisie: vision et action de l'association tunisienne **Notre Grand Bleu** au niveau de l'aire marine protégées des îles Kuriat. Par **M. Ahmed Souki**, Président de NGB

- 10:30 – 10:50** **Pause-café et Réseautage**

- 11:00 – 13:00** **SESSION I. PROJET DE PROGRAMME GLOBAL INTERSESSIONNEL DE L'UICN 2021-2024**
Par **M. Antonio Troya** : Directeur de l'UICN-Med

Modérateur: **M. Abdelhadi Bennis**, Association Ribat El Fath (Maroc)
Rapporteurs: **Dr. Rym Zakhama Sraeib**, Association Tunisienne de Taxonomie et **Dr. Amina Fellous-Djardini**, Mouvement écologique algérien

Cette session permettra de présenter, discuter et obtenir les contributions des membres sur le projet du Programme de l'UICN 2021-2024 qui sera soumis pour approbation à l'assemblée générale de l'UICN au Congrès 2020 à Marseille.

- 13:00 – 14:00** **Pause Déjeuner**

- 14:00 – 16:00** **SESSION II. LE PROGRAMME DE L'UICN ET LE CADRE MONDIAL POUR LA BIODIVERSITE POUR L'APRES 2020**

Par **Mme Sonia Peña Moreno**, Coordinatrice de la politique globale de la biodiversité et de la gouvernance (UICN siège)

Modérateur: **Dr. Mostafa Fouda**, Ministère de l'Environnement (Égypte)

Rapporteurs: **Dr. Hekma Achour**, Association Nationale de Développement Durable et de la Conservation de la Vie Sauvage (Tunisie) et **M. Naïm Nachid**, Président de la Fondation Ecosylva (Maroc)

Cette deuxième session fera suite à la discussion sur le projet du Programme de l'UICN et à la présentation et discussion des liens entre celui-ci et le cadre mondial pour la biodiversité pour l'après 2020. Un compte rendu de la COP 14 de la CDB tenue en Égypte en 2018 sera également présenté et de la feuille de route à venir convergeant entre le Congrès mondial de l'UICN et la COP 15 de la CDB prévue en Chine en 2020.

La session vise à identifier les problèmes et priorités clés en matière de biodiversité pour les membres nord-africains, considérés comme importants à intégrer au programme de l'UICN et au processus post-2020.

16:00 – 16:20 **Pause-café et Réseautage**

16:20 – 17:30 **SESSION III. CONGRÈS MONDIAL DE LA NATURE DE L'UICN (Marseille, 11-19 juin 2020)**

Par **M. Luc De Wever** : Responsable de la Gouvernance, Secrétaire du Conseil (UICN siège)

Modérateur: **M. Hatem Ben Belgacem**, Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement (Tunisie)

Rapporteurs: **M. Usama Mohammed**, Nature Conservation (Égypte) et **M. Brahim Abouelabbes**, Association Marocaine pour l'Écotourisme et la Protection de la Nature (Maroc)

Cette session permettra notamment de (i) fournir des informations générales sur le Congrès, y compris les principales échéances et procédures, ainsi que les critères et procédures pour les délégués parrainés et (ii) promouvoir les différentes manières dont les membres peuvent participer activement au Congrès, y compris (sans toutefois s'y limiter) les types d'événements, l'appel à contributions, les critères de sélection des événements du Forum ; consultations et discussions en ligne pour préparer des propositions et des motions pour approbation par vote électronique et l'assemblée des membres.

17:30 – 17:45 **Conclusions de la première journée**

18:00 – 19:00 **Réunion des membres de l'UICN** : projet de création d'un Comité régional de l'UICN pour l'Afrique du Nord et collaboration entre comités nationaux de l'UICN

19:30 – 21:00 **Dîner réception à Dar Charâa (Médina de Monastir)**
Célébration des récentes réalisations de la Liste Verte des aires protégées en Méditerranée



Mardi 25 **2^{ème} jour**

8:45 – 9:00 **Présentation du programme de la 2^e journée. Par M. Maher Mahjoub (UICN-Med)**

9:00 – 10:45 SESSION IV. LE CYCLE DE LA POLITIQUE DE L’UICN : DU PROCESSUS DES MOTIONS À LA MISE EN ŒUVRE DES RÉSOLUTIONS ET DES RECOMMANDATIONS DE L’UICN

Modérateur: **Dr. Amina Fellous-Djardini**, Mouvement Écologique Algérien

Rapporteurs: **Mme Sihem Mannai**, Alliance Femme et Environnement (Tunisie) et **M. Salih Buirzayqah**, Organisation Al Hayat pour la conservation de la vie sauvage (Libye)

9:00 – 10:00 **Introduction au Processus des Motions et mise à jour sur la mise en œuvre des résolutions et recommandations de l’UICN**

Par **Mme Sonia Peña Moreno**, Coordinatrice de la politique globale de la biodiversité et de la gouvernance (UICN siège)

Se concentrer sur :

La Résolution WCC-2016-Res-086 sur la **biologie synthétique**. Consultation et discussion sur le projet de la politique de l’UICN sur la biologie synthétique et la conservation de la biodiversité.

Les Résolutions WCC-2012-Res-117 et WCC-2012-Res-118 sur l’**IPBES**. La session IPBES est l’occasion de mettre en évidence les interactions passées et actuelles entre l’UICN et l’IPBES, ainsi que leurs produits.

10:00 – 10:45 **Discussion générale sur les motions à présenter par les membres au Congrès de l’UICN**

10:45 – 11:00 **Pause-café et Réseautage**

11:00 – 13:00 SESSION V: GOUVERNANCE DE L’UICN: RÉFORMES ET AMÉLIORATIONS ET CANDIDATURES POUR LES ÉLECTIONS

Modérateur: **Dr. Brahim Haddane**, Coordinateur du Comité Marocain de l’UICN

Rapporteurs: **M. Arafet Ben Marzou**, Association Exploralis (Tunisie) et **Dr. Ouahida Boucekkine**, Direction Générale des Forêts (Algérie)

11:00 – 12:00 **Présentation des nouveautés en matière de gouvernance et de réformes**

Par **M. Mamadou Diallo** : Conseiller Régional de l’UICN pour l’Afrique
Cette session permettra de recueillir les commentaires des membres sur les propositions du Conseil ou des membres concernant les améliorations et réformes de la gouvernance, y compris d’éventuels amendements aux statuts.

12:00 – 13:00 **Candidatures pour les élections lors du Congrès de l’UICN (Conseillers Régionaux pour l’Afrique, etc.)**

Cette deuxième partie permettra aux membres d’identifier et de présenter des candidats à l’élection des conseillers régionaux et à d’autres postes sur la base des qualifications requises approuvées par le Conseil.

13:00 – 14:00 **Pause Déjeuner**

14:00 – 16:00 SESSION VI. ADHÉSION DES MEMBRES ET RÉALISATIONS DES COMMISSIONS

Modérateur: **Dr. Amr AbdelMeguid**, CEDARE (Egypt)

Rapporteurs: **M. Chokri Mansour**, Association Pinna (Tunisie), et **Dr. Manel Ben Ismaïl**, association Notre Grand Bleu (Tunisie)

- 14:00 – 14:45** **Stratégie d’adhésion des membres**
Par **M. Mamadou Diallo** : Conseiller Régional de l’UICN pour l’Afrique
- 14:45 – 15:50** **Les Commissions de l’UICN : état des réalisations et perspectives (10’ chacune)**
Dr. Brahim Haddane, Vice-Président de la **Commission de l’éducation et de la communication** et de la **Commission de gestion des écosystèmes**
Dr. Pricelia Tumenta, Vice-Présidente de la **Commission de la sauvegarde des espèces** pour l’Afrique
Mme. Imen Meliane, Vice-Présidente de la **Commission mondiale des aires protégées** pour l’Afrique du Nord, le Moyen Orient et l’Asie de l’Ouest
- 15:50 – 16:00** **Remise du Prix de la Commission de l’éducation et de communication de l’UICN**
Modération : **Dr. Brahim Haddane**, vice-président de la CEC pour l’Afrique du Nord
- 16:00 – 16:20** **Pause-café et Réseautage**
- 16:20 – 17:30** **SESSION VII. DEBAT SUR LES OPPORTUNITES REGIONALES**
- Modérateur: **M. Hichem Azafzaf**, Association les Amis des Oiseaux (Tunisie)
Rapporteurs: **M. Mohamed ElSayed**, Arab Office for Youth and Environment (Egypt) et **Dr. Abdelghani Maroufi** Association Marocaine pour la Protection de l’Environnement et du Climat (Maroc)
- Cette session permettra de :*
- *Discuter et définir ce que les membres nord-africains veulent tirer profit du congrès et comment ils peuvent utiliser les différentes opportunités offertes par le forum / congrès pour y parvenir.*
 - *Proposer des démarches pour la mise en œuvre du nouveau programme de l’UICN 2021-2024*
 - *Diffuser les connaissances sur la science, les politiques et les pratiques en matière de conservation et sur l'utilisation équitable et écologiquement durable des ressources naturelles.*
 - *Discuter de toute autre question que les membres jugent pertinente.*
- 17:30 – 17:50** **Sous les projecteurs : aperçu sur les efforts de conservation en Libye à travers la société civile**
Par **M. Salih Buirzayqah**: Directeur Général de l’organisation Al Hayat pour la Conservation de la Vie Sauvage
- 17:50 – 18:00** **Principales conclusions du forum**
M. Antonio Troya, Directeur de l’UICN-Med
Représentants du pays hôte
- 18:00 – 19:00** **Réunion des membres de l’UICN (suite):** projet de création d’un Comité régional de l’UICN pour l’Afrique du Nord et collaboration entre comités nationaux de l’UICN
- 19:30 – 21:00** **Dîner à bord du Bateau Pirate Sultan Marina**



Mercredi 26 3^{ème} jour

8:30 – 13:00 PRINCIPAUX DÉFIS DE LA CONSERVATION ET PRODUITS DE CONNAISSANCE DE L'UICN APPLIQUÉS À L'AFRIQUE DU NORD

8:30 – 11:45 DEUX SESSIONS PLÉNIÈRES:

8:30 – 10:00 I. La planification pour la conservation des espèces : 'de la théorie à la pratique'

Par **Dr. David Mallon** : Co-président du Groupe de spécialistes sur les Antilopes de la Commission de sauvegarde des espèces de l'UICN

Cette session présentera une actualisation de la mise en œuvre des stratégies de conservation des espèces développées dans certains pays d'Afrique du Nord, y compris des expériences d'autres régions.

Modérateur: **M. Zouhair Amhaouch**, Haut-Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification (Maroc)

Rapporteurs: **Dr. Faouzia Charfi**, Association Tunisienne de Taxonomie (Tunisie) et **Dr. Najwa Bouraoui**, Association de Protection de l'Environnement et du Développement Durable de Bizerte (Tunisie)

10:00 – 10:15 Pause-café et Réseautage

10:15 – 11:45 II. Accélérer les progrès pour atteindre l'Objectif 11 d'Aichi sur les aires protégées en Afrique du Nord

Par **Mme. Imen Meliane** : Vice-présidente de la Commission mondiale des aires protégées pour l'Afrique du Nord, le Moyen Orient et l'Asie de l'Ouest

Cette session présentera l'état de mise en œuvre de l'objectif 11 d'Aichi dans les pays d'Afrique du Nord et examinera les lacunes et les principales possibilités d'accélérer les progrès vers l'atteinte de l'objectif d'ici 2020, notamment en : renforçant les capacités, en préservant les zones clés de la biodiversité, en explorant les stratégies autour d'autres mesures de conservation efficaces par zone et aussi à travers la Liste verte des aires protégées et conservées.

Modérateur: **Mr. Maher Mahjoub**, IUCN-Med

Rapporteurs: **M. Hassane Mhenna**, Association Marocaine pour la Chasse Durable and **M. Mohamed Hussein**, Arab Network for Environment and Development (Egypt)

11:45 – 13:00 TROIS SESSIONS PARALLELES :

IV. Changement climatique et Solutions basées sur la Nature (UICN): Présentation de l'avancement de l'application du concept des SbN en Méditerranée (animée par **Mme. Lourdes Lázaro**, UICN-Med)

V. Problèmes de conservation de la mer en Méditerranée (UICN): Cette session mettra en exergue les principaux défis liés à la conservation des écosystèmes marins, en particulier les plastiques et les espèces exotiques envahissantes (animée par **MM. Ziad Samaha**, UICN RoWA et **François Simard**, Membre CMAP et CGE)

VI. Écotourisme dans les AP méditerranéennes (UICN-Med / Réseau MEET) : Présentation du réseau MEET. Courte session de formation sur l'écotourisme dans les aires protégées : développement, surveillance et promotion des produits (animée par **Mme. Carla Danelutti**, UICN-Med)

13:00 – 13:30 Clôture du Forum et remerciements

13:30 – 18:00 Visite culturelle à l'amphithéâtre d'El Jem

19:30 – 21:00 Dîner à l'hôtel



REGIONAL
CONSERVATION
FORUM
MONASTIR
24-26 June 2019

En collaboration avec :

